

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**PLAN SIMPLE DE GESTION DE LA FORET
COMMUNAUTAIRE DE KOMPIA (Est Cameroun)**

Présenté par :

**le GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE (GIC) *ZIENGA MILEME*
de Kompia**

Septembre 2000

SOMMAIRE

	Pages
LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES ANNEXES	ii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 LA COMMUNAUTE	2
CHAPITRE 2 LOCALISATION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE ET USAGES PRIORITAIRES	3
CHAPITRE 3 DESCRIPTION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE	4
3.1. Bref historique et usages antérieurs de la forêt	4
3.1.1. Exploitation forestière	4
3.1.2. Les activités agricoles	4
3.1.2.1. L’agriculture vivrière	4
3.1.2.2. L’agriculture de rente	4
3.1.3. L’élevage	5
3.1.4. La pêche	5
3.1.5. La chasse	5
3.1.6. La récolte des produits forestiers alimentaires	5
3.1.7. Le combustible	6
3.1.8. Les plantes à usage artisanal	6
3.1.9. La récolte des plantes médicinales	6
3.2. Cartes des limites externes et internes	6
3.3. Description des secteurs	7
3.4. Espèces animales	10
3.5. Utilisation de la forêt communautaire	11
3.5.1. Exploitation forestière	11
3.5.2. Les activités agricoles	11
3.5.3. La chasse	12
3.5.4. La cueillette des produits secondaires	12
3.5.5. Les zones de protection	12
3.5.6. La gestion des revenus	12
3.5.7. Raisons du choix de l’exploitation artisanale du bois	13
CHAPITRE 4 PROGRAMME D’ACTION	14
4.1. Programme d’action quinquennal	14
4.2. Plan annuel des opérations	15
4.2.1. Plan annuel des opérations par secteur	16
4.2.2. Plan annuel des opérations (pour la forêt communautaire)	17
4.3. Les droits d’usage et les droits coutumiers	17
CHAPITRE 5 ENGAGEMENTS ET SIGNATURES	18

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
<u>Tableau I.</u> Description des secteurs.....	8
<u>Tableau II.</u> Ressources animales.	10
<u>Tableau III.</u> Importance des différentes occupations des sols dans la forêt communautaire.	12
<u>Tableau IV.</u> Usages affectés aux secteurs	13

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Formulaire de réservation de la forêt communautaire
- ANNEXE 2 : Certificat d’inscription au registre provincial des COO/GIC
- ANNEXE 3 : Plan de situation de la forêt communautaire (échelle 1/200.000)
- ANNEXE 4 : Procès verbal de la réunion de concertation
- ANNEXE 5 : Liste des plantes alimentaires
- ANNEXE 6 : Liste de quelques plantes médicinales
- ANNEXE 7 : Différentes essences rencontrées dans la forêt communautaire
- ANNEXE 8 : DME/ADM et DME/AME des essences exploitables
- ANNEXE 9 : Parcellaire et secteur de la forêt communautaire
- ANNEXE 10 : Volume exploitable par secteur
- ANNEXE 11 : Utilisation du SIG: position des pieds du manguier sauvage et des pieds de moabi

INTRODUCTION

Depuis le 20 janvier 1994, le CAMEROUN est doté d'une nouvelle loi forestière dont l'un des objectifs est d'augmenter le degré d'implication des populations locales en matière de gestion des ressources forestières.

A cet effet l'article 37 (1) de la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 stipule que les forêts communautaires sont assujetties à une convention établie entre les services chargés des forêts et les communautés villageoises.

L'alinéa 2 de ce même article 37 ajoute que « les forêts communautaires sont dotées d'un plan simple de gestion approuvé par l'administration chargée des forêts ». En outre l'article 37 (2) stipule que « toute activité dans une forêt communautaire doit dans tous les cas, se conformer à son plan de gestion ».

A l'article 29 alinéa 2 du Décret N° 95/531 PM du 23 août 1995 il est dit que « le responsable local de l'administration chargée des forêts assiste la communauté dans l'élaboration du plan simple de gestion de la forêt concernée ».

En conformité avec les prescriptions réglementaires évoquées et notamment la décision ministérielle N° 0253/D/MINEF/DF du 20 avril 1998 relative à l'attribution des forêts communautaires et au *Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires*, la communauté ZIENGA-MILEME de KOMPIA, a été notifiée par la lettre 2308 du 6 juillet 2000 de l'accord du Ministre de l'Environnement et des Forêts, de la réservation d'un massif forestier pour y créer une forêt communautaire (Annexe 1).

Le présent document est le plan simple de gestion de la forêt communautaire de Kompia, réalisé à l'issue de nombreuses réunions et discussions. Ce plan de gestion est élaboré par la communauté du village avec l'appui de l'ONG **PAPÉL**¹, qui à travers l'animation assure la formation et l'information de la communauté sur les procédures et les normes d'attribution et de gestion de forêts communautaires et du **PFC**² qui assure la supervision à travers ses recherches scientifiques et techniques.

Ce plan simple de gestion est basé en grande partie sur le travail d'inventaire en plein qu'a effectué la communauté sous la conduite de PAPÉL et de PFC. La méthodologie mise en place suit les normes de l'ONADEF relatives aux inventaires d'exploitation. Cependant, alors que ces normes demandent de compter uniquement, les individus dont le diamètre est supérieur au Diamètre Minimum d'Exploitation (DME), le comptage dans la FC de Kompia a recensé tous les individus à partir de 40 cm de diamètre. De la sorte, l'inventaire donne une information sur les tiges d'avenir présentent dans les classes de diamètre juste en dessous des DME, tiges qui seront récoltées au prochain passage en coupe.

L'inventaire en plein a permis également de dresser la carte des faciès de végétation de la forêt communautaire. Le logiciel Arcview a été utilisé pour la cartographie.

Enfin, il a été possible d'associer les deux couches d'informations – données arbres et données végétations - pour positionner les différents pieds et créer le parcellaire de la forêt communautaire.

¹ Programme de préservation de la biodiversité par la promotion des micro projets communautaires

² Projet Forêts Communautaires Financement Commission Européenne DGVIII

CHAPITRE 1

LA COMMUNAUTE

Nom de la communauté / entité juridique : **GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE ZIENGA MILEME** (réunion des cœurs) en abrégé **GIC ZIMIL**

Date de création de la communauté / entité juridique créée le : **30/7/1998** (Annexe 2)

Nom du village où est créé la communauté / entité juridique : **KOMPIA**

Localisation de la communauté :

Province : **EST**
Département : **HAUT - NYONG**
Arrondissement : **MESSAMENA**

Nom du responsable de gestion nommé par la communauté : **BIDIMA Berthier**

Profession du responsable de gestion nommé par la communauté : **AGRICULTEUR**

Moyens de contacter le responsable de gestion nommé par la communauté :

S/C Mission Catholique d'ESSIENGBOT B.P. 9 MESSAMENA.

CHAPITRE 2

LOCALISATION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE ET USAGES PRIORITAIRES

Localisation administrative :

Province : **EST**
Département : **HAUT NYONG**
Arrondissement : **MESSAMENA**

Superficie de la forêt communautaire : **1600 hectares.**

Plan de situation de la forêt communautaire au 1/200 000 (Annexe 3).

Les usages prioritaires de la forêt communautaire, dans le cadre de son plan de gestion sont les suivants :

A titre principal

- L'exploitation des produits forestiers de toute nature autorisée par la loi ;
- La gestion rationnelle et la conservation des ressources naturelles ;
- La création et le renforcement des structures sociales ;
- L'aménagement de l'agriculture communautaire à l'échelle des P.M.E (petites et moyennes entreprises).

A titre secondaire :

- La pratique de l'agroforesterie

Les usages mentionnés ci avant ont été définis d'un commun accord lors de la réunion de concertation qui s'est tenue le **15 MARS 1999 à KOMPIA** sous la présidence du **SOUS-PREFET** de l'arrondissement de **MESSAMENA** (Annexe 4).

CHAPITRE 3

DESCRIPTION DE LA FORET COMMUNAUTAIRE

3.1. Bref historique et usages antérieurs de la forêt

D'origine naturelle, la forêt de terre ferme est caractérisée par des espèces typiques de la forêt sempervirente congolaise et d'éléments typiques de la forêt semi-décidue (DOUCET et KOUFANI, 1997)³.

3.1.1. Exploitation forestière

Cette forêt a subi une double exploitation forestière industrielle dans les années 1983-1986 et 1992-1993 respectivement par les sociétés forestières LEMONIER et R.PALLISCO. Nous verrons qu'elle est appauvrie en essences commerciales de catégorie 1. Outre l'action des sociétés forestières, la population par l'essartage a façonné le paysage forestier. Parmi les essences commensales de l'homme citées par LETOUZEY(1968)⁴, plusieurs sont rencontrées dans les zones de jachère et de forêt.

3.1.2. Les activités agricoles

3.1.2.1. L'agriculture vivrière

L'agriculture itinérante sur brûlis est un complexe de cultures associées. On peut citer: le manioc, le plantain, l'arachide le macabo le maïs, les ignames comme cultures principales auxquelles s'ajoutent les cultures secondaires : la banane, le gombo, le haricot, la patate, la canne à sucre et les légumes. Les cultures vivrières se caractérisent par des cycles de production courts, ce qui garantit d'une manière complémentaire les différents besoins nutritifs et un apport des revenus monétaires de subsistance en dehors de la période de commercialisation des produits de rente. A cause du manque d'outils et des intrants, cette pratique d'agriculture est encore très extensive.

3.1.2.2. L'agriculture de rente

Les cultures de rente sont représentées par le cacao et le café (robusta), dans le cadre des plantations familiales. La commercialisation de ces produits est assez fluctuante en fonction des cours internationaux.

Les activités agricoles apparaissent donc comme un facteur de subsistance (agriculture vivrière à autoconsommation forte). Le paysan peut satisfaire sa propre demande, mais avec des possibilités d'intégrer cette agriculture dans les circuits monétaires.

L'agriculture se pratique dans différents types de végétations : la forêt jamais cultivée (*Ekomo*), les vieilles jachères (*Kwalkomo*) et les jachères (*Ebourg*). La durée moyenne d'une jachère varie en fonction des pratiques culturelles, et du type de rotation. Elle varie de 3 ans à 10 ans et même plus.

³ Doucet J.L et Koufani A (1997). Etude des produits secondaires végétaux de la forêt de Kompia (Cameroun). Utilisations, inventaires, régénération, commercialisation et gestion durable. Rapport PFC.

⁴ Letouzey R (1968). Etude phytogéographique du Cameroun. Editions P. Lechevalier

3.1.3. L'élevage

L'élevage pratiqué par les villageois est extensif, et se réduit au petit bétail (caprins, ovins, porcins) et aux volailles. Ce n'est pas une réelle activité d'élevage. Les animaux sont laissés en liberté totale. Les produits d'élevage sont utilisés pour l'auto consommation, les dons, les dotes, et parfois la vente.

3.1.4. La pêche

La pêche est pratiquée de façon artisanale dans les rivières LOL, DJIDJOB0 1 et 2, TUELAMPEME, FOUKEN, MOAMIKEL. Trois techniques de pêche sont pratiquées :

- la pêche à la ligne diurne et nocturne. Elle est faite par les hommes de moins de 40 ans ;
- la pêche au barrage effectuée essentiellement par les femmes, de façon individuelle ou par petit groupe ;
- la pêche en eau trouble effectuée par des groupes d'hommes (3 personnes minimum).

Une partie des produits de pêche peut être vendue au village pour servir d'appoint financier, l'autre étant auto consommée.

3.1.5. La chasse

Deux techniques de chasse et de piégeage sont courantes :

- la chasse à courre et au fusil ;
- le piégeage à patte et à cou.

La population des chasseurs est composée des personnes dont l'âge varie de 10 à 55ans. Les grands mammifères ainsi que les animaux de taille moyenne sont absents dans la zone agroforestière de KOMPIA. La chasse est une activité importante. Elle constitue une source importante de protéines animales et représente un apport économique prépondérant. Elle fait partie intégrante de la vie des paysans de KOMPIA. Issue d'une tradition séculaire, elle s'incère de manière de plus en plus marquée dans le circuit commercial. Elle augmente ainsi la pression de chasse. Ce comportement vers une utilisation commercial du gibier fait suite à la baisse des prix des cultures de rente.

3.1.6. La récolte des produits forestiers alimentaires

Les travaux de cueillette sont beaucoup plus réservés aux femmes et aux enfants. L'utilisation de la plupart de ces produits est saisonnière. Certains sont séchés pour accroître la durée de conservation. De nombreuses espèces forestières sont utilisées.

La liste des espèces les plus utilisée est fournie en annexe 5.

Parmi les espèces les plus importantes figurent le moabi (*Baillonella toxisperma*) et le manguier sauvage (*Irvingia gabonensis*). La présence de tige de moabi est devenue rare à cause de l'exploitation forestière. Sa graine constitue une source lipidique très appréciée par les

populations. Quant au manguier sauvage, cet arbre fruitier a une importance en terme de valeur nutritive, de saveur. Ses amandes sont utilisées dans l'alimentation à la manière des arachides.

Ces produits constituent un apport sensible, et permettent de diversifier le régime de base et d'en améliorer la qualité. L'exploitation de ces produits se fait de manière individuelle ou familiale. Ils sont d'accès libre dans la forêt.

La récolte du miel, des champignons, des vers blancs, des chenilles, est également importante. Ces différents produits de la cueillette sont utilisés comme plats de résistance, coupe-faim ou friandises. Certains permettent de fabriquer de l'huile, des boissons ou entrent dans la préparation de remède, de condiments...

3.1.7. Le combustible

Le bois de chauffage est essentiellement récupéré après défrichage en forêt ou en jachère. Par ailleurs certaines espèces d'arbres déjà morts sont abattus pour servir comme bois de chauffage. Le bois de feu est la principale source d'énergie de la communauté de KOMPIA. Une grande partie est collectée par les femmes.

3.1.8. Les plantes à usage artisanal

La forêt fournit les matériaux de construction, du mobilier, des ustensiles de cuisine, des nattes. Les espèces suivantes sont beaucoup utilisées : le rotin, le raphia, le bambou, les lianes. Ainsi par exemple le raphia est utilisé pour l'extraction du vin. Ses feuilles sont utilisées pour la confection des nattes. Le rotin est utilisé en vannerie et dans la construction etc. Cette activité est réservée pour une grande partie aux hommes.

3.1.9. La récolte des plantes médicinales

La pharmacopée traditionnelle est très riche et couvre une large gamme de soins. Elle provient de la récolte des espèces végétales en forêt (confère la liste des essences utilisées et de leurs utilisations en annexe 6).

3.2. Cartes des limites externes et internes

La carte des limites externes est celle adoptée lors de la réunion de concertation. Ainsi la forêt communautaire est la portion du territoire villageois comprise en zone agro-forestière limitée au Sud et à l'Ouest par le plan de zonage, au Nord et à l'Est par les villages voisins (ESSIENGBOT, DIMPAM, MALENE III). La terre et les ressources ne sont utilisées que par les habitants de KOMPIA.

La carte des limites internes reprend les caractéristiques naturelles et artificielles et est produite à partir des informations obtenues lors de la prospection. La prospection nous a permis de dresser la carte de la forêt communautaire montrant les champs, les jachères et la forêt jamais cultivée (forêt de terre ferme ou forêt périodiquement inondée).

Les limites internes suivent les layons distants de 250 m tracés pour la prospection et sont matérialisées sur le terrain. Ainsi nous nous sommes basés sur le volume de bois exploitable

pour définir les zones forestières à même volume. La forêt communautaire a été divisée en 30 parcelles de même contenance. Ces parcelles ont été ensuite regroupées par 5 pour obtenir 6 secteurs.

3.3. Description des secteurs

Chacun des 6 secteurs est divisé en 5 parcelles établissant ainsi un plan quinquennal. Sur la base de l'inventaire d'exploitation, nous avons calculé les DME/Aménagement et le temps de rotation qui permettent une exploitation soutenue et durable de la forêt. Afin de valoriser au mieux la forêt communautaire, les essences principales mais aussi celles qui sont à valoriser (produits secondaires) ont été recherchées dans la forêt (Annexe 7).

Certaines espèces présentes dans la forêt communautaire ne peuvent faire l'objet d'une exploitation durable, faute de tiges d'avenir d'une part, et d'autre part, à cause de leur valeur

nutritive. Il s'agit du moabi (*Baillonella toxisperma*), du sipo (*Entandrophragma utile*), du kossipo (*Entandrophragma candollei*), du tiamia (*Entandrophragma angolense*), d'okan (*Cylicodiscus gabonensis*). Les espèces recherchées sont reprises en Annexe 9. Les arbres morts sur pied quelque soit l'espèce seront exploités dans la forêt communautaire ; ceci après le constat du responsable de gestion et celui du chef de poste forestier.

Le tableau descriptif des secteurs présente les différentes essences à exploiter par secteur et indique également la présence d'espèces fournissant les produits forestiers non-ligneux. Dans la colonne 'topographie' est indiquée le pourcentage des différentes formations végétales.

Tableau I : Description des secteurs

N° de secteur	Superficie en (ha)	Ressources végétales	Topographie	
			Type de faciès	Superficie
1	257	Essences bois d'œuvre commerciale	Plantation cacao Champs Jeunes jachères Forêt Forêt ripicole Vieilles jachères	1 %
		abalé, aiélé, ayous, alep, aningré bongo, bilinga, bossé c, dabema, diana, dibetou, emien, eyong fraké, fromager, ilomba, movingui, mubala, onzabili, padouk, sapelli, tali.		1 %
		Essences produits forestiers non-ligneux		7 %
		amvout, ekong (raisin pahouin), moabi, essesang, andok(mangue sauvage).		62 %
		Raphia.		20 %
				9 %
			Traversé par la rivière Djidjobo 1 d'ouest en Est.	
2	175	Essences bois d'œuvre commerciale	Cacaotières	1 %
		Abalé, aiele, ayous, alep, aningré, bilinga, bongo, bossé C, dabema, diana, dibetou, emien, eyong, fraké, fromager, ilomba, lati, movingui, mubala, oboto, onzabili, padouk, lati.	Champs	2 %
		Essences produits forestiers non-ligneux	Jeunes jachères	2 %
		Amvout et ekong (Raisin pahouin), Moabi, essesang (djansang), andok (mangue sauvage)	Forêts	59 %
		Rotin et raphia	Forêt ripicole	19 %
			Vieilles jachères	17 %
			Confluence de Djidjobo 1 et Djidjobo 2, venant du nord.	
3	276	Essences bois d'œuvre		
		Abale, aiele, ayous, alep, aningré, bilinga, bongo, bosse C dabema, diana, dibetou, emien, eyong, frake, ilomba, iroko, movingui, mubala, mukulungu, oboto, onzabili, padouk, tali.	Cacaotières	1 %
		Essences produits forestiers non-ligneux	Caféières	3 %
		Amvout et Ekong (raisin pahouin) Moabi, Essesang (djansang), Andok (mangue sauvage).	Champs	5 %
		Raphia	Jeunes jachères	12 %
			Forêt	37%
	Forêt ripicole	24 %		
	Village	2 %		
	Vieilles jachères	16 %		
			Premier hameau du village. Deux rivières, Djidjobo et Antiong traversent du nord vers le sud ce secteur.	

Tableau 1 (suite) : Description des secteurs

N° de secteur	Superficie (ha).	Ressources végétales	Topographie		
			Type de faciès	superficie	
4	344	Essences bois d'œuvres commerciales	Plantations Champs Jeunes jachères Forêt Forêt ripicole Vieilles jachères Village	2 % 4 % 15 % 34 % 23 % 21 % 1 %	
		Abale, aiele, ayous, alep, aningré, bilinga, bongo, bosse C, dabema, diana, dibetou, emien, frake, fromager, ilomba, iroko, movingui, mukulungu, oboto, onzabili, padouk, sapelli, tali.			
		Essences produits forestiers non-ligneux (principales)			
		Amvout, et Ekong (raisin pahouin), Moabi, Essesang (djansang), Andok (mangue sauvage)			
		Raphia			Hameau chefferie et stade de foot-ball. Secteur traversé par la rivière LOL coulant du nord Vers le sud.
5	223	Essences bois d'œuvres commerciales	Plantations Champs Jeunes jachères Forêt F. ripicole Vieil. Jachères Village	1 % 2 % 11 % 51 % 21 % 13 % 1 %	
		Abale, aiele, ayous, alep, aningré, bilinga, bongo, bosse C, dabema, diana, dibetou, emien frake, fromager ilomba, iroko, movingui, mubala, mukulungu, mutondo, oboto, onzabili padouk, sapelli, tali .,			
		Essences produits forestiers non-ligneux (principales)			
		Amvout et Ekong (raisin pahouin), Moabi, Essesang(djanssang) Andok (mangue sauvage).			
		Rotin et raphia			Traversé par 3 rivières : Djidjobo 1, Tuelampémé et Nkoumo coulant d'ouest en est.
6	178	Essences bois d'œuvres commerciales	Forêt F.ripicole Vieil. jachères	71 % 16 % 13 %	
		Abale, aiele ,ayous, alep, aningré, bilinga, bongo, bosse,C dabema, diana, dibetou, emien, frake, fromager, ilomba, movingui, mubala, mukulungu, mutondo, oboto, onzabili, padouk, sapelli, tali .			
		Essences produits forestiers non-ligneux (principale)			
		Amvout et Ekong (raisin pahouin), Moabi, Essesang (djanssang), Andok (manguier sauvage)			
		Rotin et raphia			Traversé par la rivière Nkoumo qui coule d'ouest en est

3.4. Espèces animales

Tableau II : Ressources animales.

Noms en Badjoué	Noms scientifiques	Indice d'abondance	Localisation - Remarques
Artiodactyles			
Tsua	<i>Cephalophus monticola</i>	++	Très abondant
Etsene	<i>Cephalophus dorsalis</i>	++	Très abondant
Mpine	<i>Cephalophus callipygus</i>	-	Très rare
Akolo	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	0	Absent
Mpoul	<i>Tragelaphus spekei</i>	0	Absent
Edjèm	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	0	Absent
Mièh	<i>Cephalophus leucogaster</i>	0	Absent
Mvoh	<i>Loxodonta africana</i>	0	Absent
Zoum	<i>Cephalophus nigripheons</i>	-	Rare
Nzomo	<i>Syncerus caffer</i>	0	Absent
Primates			
Piné	<i>Cercopithecus pogonias</i>	+	Abondant
Souh	<i>Cercopithecus cephus</i>	+	Abondant
Poh	<i>Cercocebus galeritus</i>	0	Absent
Pouo	<i>Cercopithecus neglectus</i>	-	Rare, espèce migratoire
Ntile	<i>Gorilla gorilla</i>	0	Absent
Ngwa	<i>Pan troglodytes</i>	-	Rare ; espèce migratoire
Carnivores			
Douap	<i>Viverra civetta</i>	-	Rare
Mii	<i>Bdeogale nigripes</i>	0	Absent
Sii	<i>Genetta spp</i>	0	Absent
Nkeuh	<i>Panthera pardus</i>	0	Absent
Rongeurs			
Ndjouh	<i>Atherurus africanus</i>	++	Abondant et présent
Nta'ah	<i>Cricetomys emini</i>	++	Idem
Pankomo	<i>Thryonomis swinderianus</i>	++	Très abondant en jachère
Plolidotes			
Zièl	<i>Manis spp</i>	++	Présent dans toute la forêt

Indice d'abondance : ++ Très abondant + Abondant - Rare 0 Absent.

Notons ici l'absence de grands mammifères (Gorille, Chimpanzé, Eléphant, Buffle, Panthère) dont l'indice de présence ne peut échapper à l'œil, et l'absence générale des carnivores (Mangouste, genettes...). Aucun indice n'a été observé pour le Chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), le Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*), ainsi que le Céphalophe à ventre blanc (*Cephalophus leucogaster*). Le Céphalophe de Peters (*Cephalophus callipygus*) est rare.

3.5. Utilisation de la forêt communautaire

3.5.1. Exploitation forestière

Vu la demande de travail des jeunes au sein du village et la difficulté de mettre en place un réseau de débardage sans causer des dégâts aux plantations, il n'est pas réaliste d'envisager des travaux lourds à l'intérieur de la forêt communautaire en faisant appel à un exploitant industriel. Dans le but d'installer une gestion participative de la forêt communautaire et un réel développement durable, une demande d'exploitation artisanale de bois par la communauté elle-même (*exploitation communautaire*) sera adressée au MINEF pour une période de 5 ans (plan quinquennal). Dans un premier temps le débitage se fera manuellement avec des scies à chaîne; plus tard d'autres systèmes pourront être envisagés, tels que des scies portables.

La périodicité d'exploitation de bois sera liée au temps nécessaire aux tiges d'avenir restées sur pied après un premier passage pour reconstituer un potentiel exploitable. Le calcul du DME/Aménagement (Annexe 8) sur la base de la formule établie par Durrieu de Madron et FORNI (1997)⁵ pour chaque essence montre qu'en respectant une rotation de 30 ans, le taux de renouvellement des tiges est assuré.

La possibilité totale de la forêt communautaire est de 27068 m³, toutes essences confondues. Un volume d'environ 903 m³ peut être prélevé annuellement (possibilité annuelle), ce qui correspond à la contenance d'une parcelle. La contenance de chaque secteur est donc de 4510 m³.

Un accord d'appropriation collective du bois d'œuvre de la forêt communautaire a été adopté par toute la communauté. C'est-à-dire que toutes les tiges qu'elles soient situées dans un champ, une jachère ou en forêt jamais cultivée appartiennent à la communauté. Elles ne peuvent être valorisées sur le plan commercial pour un seul individu que dans le cadre d'une exploitation artisanale.

3.5.2. Les activités agricoles

Les activités agricoles se feront sans restriction de secteurs et, de façon individuelle. Les produits agricoles seront destinés à l'alimentation familiale et à la vente. Des actions de sensibilisation et d'animation des populations sur les techniques agro-forestières seront diffusées par l'ONG PAPEL.

Le tableau ci-dessous montre les superficies des catégories d'occupation des sols dans la forêt communautaire :

⁵ Durrieu de Madron L et Forni E (1997). Aménagement forestier dans l'Est du Cameroun. *Bois et forêt des tropiques*. 254 (4), 39-50

Tableau III : Importance des différentes occupations des sols dans la forêt communautaire.

Zone d'occupation	Superficie relative	
	(ha)	Pourcentage
Vieilles jachères	240	15 %
Jeunes jachères	144	9 %
Champs	32	2 %
Plantations	16	1 %
Village/ Route/ Rivières	48	3 %
Forêt ripicole	336	21 %
Forêt de terre ferme	784	49 %
Total	1600	100 %

Les terres agricoles représentent 27 % de la surface de la forêt communautaire.

Pour l'exploitation artisanale, la communauté s'engage également à ne pas défricher les surfaces de la forêt de terre ferme pour un but commercial ; c'est-à-dire par exemple de ne pas déboiser une zone dans le seul but d'y créer une bananeraie.

3.5.3. La chasse

Le piégeage dans la forêt communautaire se fera autour des champs pour protéger les cultures contre les rongeurs. Les produits de la chasse seront destinés uniquement à l'approvisionnement des familles du village en protéines animales.

3.5.4. La cueillette des produits secondaires

La cueillette des produits forestiers non-ligneux s'effectuera sans restriction de secteurs et de façon individuelle ou familiale. Tous fruitiers sauvages se trouvant dans la forêt communautaire et les plantations cacaoyères et caféières sont d'accès libre.

3.5.5. Les zones de protection

Afin d'éviter les risques d'érosion et de préserver les cultures de rente, les arbres situés dans les forêts ripicoles et les plantations cacaoyères et caféières entretenues ne seront pas soumis à l'exploitation forestière. De même dans les zones à forte pente et aux sources des rivières (secteurs N° 1 et N° 2), les arbres ne seront pas abattus.

Compte tenu de la pression accrue exercée par l'exploitation de certaines espèces (*Garcinia kola*...) et le peu de tiges d'avenir d'autres essences (Moabi, Sipo, Kossipo, Tiama, Okan) des travaux de régénération et de plantation pourraient être effectués dans la forêt communautaire.

3.5.6. La gestion des revenus

Le GIC- '*zienga-mileme*' de KOMPIA organisera des marchés périodiques de vente de tous ces produits. Un pourcentage sera à prélever au moment des ventes des produits issus de

l'exploitation de la forêt communautaire ; ce pourcentage versé dans la caisse communautaire servira à la réalisation des œuvres sociales.

3.5.7. Raisons du choix de l'exploitation artisanale du bois

1. Superficie de la forêt communautaire très petite (1600 ha très inférieur à 5000 ha)
2. Demande d'emplois très importante au niveau du village
3. Volume de bois exploitable très faible (environ 900 m³/an pour l'ensemble des essences) à cause de la double exploitation
4. Mosaïque de formations végétales (zone agricole surtout) qui ne permet pas une exploitation industrielle
5. Principe de la loi sur les forêts, basé sur la gestion participative et le développement durable.

Tableau IV : Usages affectés aux secteurs

N° du Secteur	Superficie (ha)	Usage (s) Principal (aux)	Ressources	Usage (s) Secondaire (s)
1	257	Exploitation artisanale des bois	Voir Tableau 1 : Description des secteurs	- Agriculture - Exploitation des produits forestiers non-ligneux - Chasse
2	175	Exploitation artisanale de bois	Voir Tableau 1 Description des secteurs	- Exploitation produits forestiers non-ligneux - Chasse - Agriculture
3	276	Exploitation artisanale de bois	Voir Tableau 1 Description des secteurs	- Agriculture - Exploitation produits non-ligneux - Chasse
4	344	Exploitation artisanale de bois	Voir Tableau 1 : Description des secteurs	- Agriculture - Chasse - Exploitation produit non-ligneux
5	223	Exploitation artisanale de bois	Voir Tableau 1 : Description des secteurs	- Agriculture - Chasse - Exploitation produits non-ligneux
6	178	Exploitation artisanale de bois.	Voir Tableau 1 : description des secteurs	- Chasse - Exploitation produits non-ligneux - Agriculture.

CHAPITRE 4 PROGRAMME D'ACTION

4.1. Programme d'action quinquennal

Secteur : N° 1
 Superficie : 247 ha
 Usage(s) : Exploitation du bois d'œuvre.
 Période : Octobre 2000 – octobre 2004

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1 Organisation de l'exploitation forestière ; et demande d'exploitation par la communauté elle-même adressée au MINEF.	1. Exploitation de 500 m ³ de bois sur la parcelle N° 2 (33 ha).	1 Exploitation de 500 m ³ sur la parcelle N° 3 (39 ha)	1. Exploitation de 500 m ³ sur la parcelle N° 4 (71 ha).	1. Exploitation de 500 m ³ sur la parcelle N°17 (76 ha).
2. Exploitation de 500 m ³ de bois sur la parcelle N° 1 (28ha)	2. Opérations de sylviculture favorisant la régénération et l'accroissement	2. Opération de sylviculture favorisant la régénération et l'accroissement	2. Opération de sylviculture favorisant la régénération et l'accroissement.	2. Opération de sylviculture favorisant la régénération et l'accroissement.
3. Exploitation produits forestiers non-ligneux	3. Exploitation des produits forestiers non-ligneux.	3. Exploitation des produits forestiers non-ligneux	3. Exploitation des p.f.n.l.	3. Exploitation des p.f.n.l.
4. Agriculture et chasse.			4. Agriculture et Chasse.	4. Agriculture et Chasse.

(p.f.n.l. = produits forestiers non-ligneux)

Secteurs : N° 2, N° 3, N° 4, N° 5, et N° 6.
 Superficies : 175 ha ; 276 ha ; 344 ha ; 223 ha ; et 178 ha
 Usage(s) : Coutumier et commercial (produits forestiers non-ligneux)
 Période : Octobre 2000 – octobre 2004

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
1. Ramassage / Cueillette des produits secondaires	1. Ramassage/ Cueillette des produits secondaires	1. Ramassage / Cueillette des produits secondaires	1. Ramassage / Cueillette des produits secondaires	1. Ramassage / Cueillette des produits secondaires
2. Agriculture et Chasse.	2. Chasse / Piégeage.	2. Agriculture et chasse / Piégeage.	2. Agriculture et Chasse / Piégeage.	2. Chasse / Piégeage.

4.2. Plan annuel des opérations

Année : 2001

Communauté : GIC- *ZIENGA-MILEME* de KOMPIA

Numéro de la forêt :

Localisation :

Province : EST

Département : HAUT-NYONG

Arrondissement : MESSAMENA

Compilateur / Compilatrice :

Vérification (pour l'A.F.⁶) :

Date de soumission du dossier à l'A.F. :

⁶ A.F. = Administration des Forêts.

4.2.1. Plan annuel des opérations par secteur

Nom de la forêt : **Forêt communautaire de Kompia**
 N° de la forêt :
 Secteur : **N° 1**
 Année : **2000 – 2001**
 Superficie du secteur : **247 ha**
 Usage(s) : **Exploitation du bois d'œuvres**

Opérations	Détails
1. Demande d'autorisation spéciale d'exploitation artisanale pour une période de 5 ans (plan quinquennal).	Intérêt pour une gestion participative de la forêt et d'un développement durable basé sur les ressources naturelles.
2. Marquage des arbres (Chef de Poste forestier). Exploitation.	Réunion d'assemblée générale des membres pour l'organisation de l'exploitation artisanale du bois (désignation d'un ou de deux abatteurs, de scieurs, les porteurs de planches, les lieux de stockage...)
3. Construction d'abris pour le séchage des planches	
4. Techniques de transport des planches	Etude des différentes techniques afin de favoriser le transport des planches de la forêt au village.
5. Commercialisation (25 m ³ / mois environ)	Rapport au MINEF
6. Objectif de Développement	Réalisation des puits d'eau potable ; réhabilitation de l'école publique ; économat villageois.

Secteurs : **N° 2 ; N° 3 ; N° 4 ; N° 5 et N° 6**
 Superficies : **175 ha ; 276 ha ; 344 ha ; 223 ha et 178 ha.**
 Année : **2000-2001**
 Usage : **Droit coutumier**

Opérations	Détails
1. Vulgarisation de l'exploitation des produits forestiers non-ligneux.	Organisation des réunions de sensibilisation et de formation.
2. Identification d'un réseau de transformation villageoise et la commercialisation.	Mise sur pied d'un programme d'achat des produits secondaires par le GIC
3. Commercialisation	Commercialisation chez les revendeurs des centres urbains.

Remarques :

- Ces opérations sont fonction de l'aspect saisonnier de la production des produits secondaires ;
- Le cultivateur a le libre choix de défricher sa parcelle de terre selon ses besoins en suivant son propre cycle agricole.

4.2.2. Plan annuel des opérations (pour la forêt communautaire)

Nom de la forêt : **Forêt communautaire de Kompia**

N° de la forêt :

Année : **2000 – 2001**

Superficie: **1600 ha**

Activités	Localisation	Détails
1. Démarcation des limites	Limites externes	Balises Déblayage des limites (2 premiers mois après signature de ce plan de gestion)
2. Nettoyage des layons	Réseau des layons	Activités communautaires (2 fois par an)
3. Démarcation des limites	Limites internes entre les secteurs	Déblayage des limites au cours des 2 premiers mois après signature du plan de gestion.
4. Entretien routier et des ponts.		

4.3. Les droits d'usage et les droits coutumiers

La pêche, la chasse, le ramassage de bois de chauffage, la collecte des fruits et plantes médicinales et l'agriculture sont autorisés dans la forêt communautaire et se feront sans restriction de secteurs. Il en est de même la coupe des poteaux pour besoin de construction. Un arbre abattu par un membre de la communauté ne peut être vendu. Les arbres abattus dans le cadre d'activités agricoles et les chablis se trouvant probablement dans l'une ou l'autre parcelle seront exploités. Le braconnage est interdit. Tout prélèvement des produits ligneux et non-ligneux pour usage artisanal reste autorisé dans la forêt communautaire.

Les chasseurs et les cueilleurs mèneront parallèlement à leurs activités des actions de surveillances contre les infiltrations des communautés voisines.

CHAPITRE 5

ENGAGEMENTS ET SIGNATURES

La communauté du nom de GIC *ZIENGA-MILEME* représentée par BIDIMA Berthier responsable de la gestion nommé par la communauté, déclare par la présente avoir pris connaissance de la législation sur les forêts et s'engage à respecter les points suivants en ce qui concerne la forêt communautaire concernée :

- respect des dispositions du plan simple de gestion ;
- soumission à l'administration chargée des forêts d'un rapport annuel sur les activités exercées au sein de la forêt communautaire ;
- modifications nécessaires du plan simple de gestion en collaboration avec l'administration chargée des forêts ;
- respect des clauses pertinentes de la législation sur les forêts.

Cependant, en cas de non respect de la convention de gestion et du plan de gestion, les procédures définies de l'article 5.4 à l'article 5.4.3. du « Manuel des procédures d'attribution et normes de gestion des forêts communautaires » et à l'article 8 de la convention de gestion doivent être appliquées.

Signé à :

Date :

Plan approuvé par

Responsable de la gestion nommé
par la communauté

Pour l'Administration chargé des forêts

Nom : **BIDIMA Berthier**

Nom :

Rang :

Annexe 6 : Liste de quelques plantes médicinales

Noms Badjoué	Nom scientifique	Utilisation
Pomo'étilé	<i>Aframomium</i>	Soigne les céphalées, la toux
Lomo	<i>Alstonia boonei</i>	Morsure de serpent, le paludisme
Bom	<i>Anonidium mannii</i>	Facilite l'allaitement, mal de dos
Odjoh	<i>Baillonella toxisperma</i>	Mal de dos, contre la stérilité féminine
Miène	<i>Costus zingiberacea</i>	Mal de dos et la gale
Olibe	<i>Bridelia micrantha</i>	Soigne la toux
Nuang	<i>Carpolobia alba</i>	Mal de dents
Mból	<i>Chlamydocola chlamydantha</i>	Facilite l'allaitement
Peye	<i>Enantia chlorantha</i>	Soigne la jaunisse et le paludisme
Làn	<i>Hylodendron gabonense</i>	Maux de ventre
Onua	<i>Irvingia gabonensis</i>	Mal de dents
Obor	<i>Mammea africana</i>	Soigne la galle et la varicelle
Kwane	<i>Manilkara letouzei</i>	Allaitement
Mpan'nkol	<i>Pantadisplandra brazzeana</i>	Diarrhée ; hémorroïdes ; lombalgie
Susó	<i>Lepidobotrys staudtii</i>	Contre les convulsions
Kukóó	<i>Manniophyton fulvum</i>	Maux d'oreille, le céphalées
Otómo	<i>Morinda lucida</i>	Vermifuge
Ekehegwah	<i>Paulinia pinnata</i>	Aphrodisiaque
Namèn	<i>Santiria trimera</i>	Paludisme
Mpó :ka	<i>Acanthus montanus</i>	Stimule la marche et contrepoison
Eduémpoune	<i>Strychnos sp.</i>	Vermifuge

Annexe 5 : Liste des plantes alimentaires

Nom Badjoué	Nom scientifique	Utilisations
Sihe	<i>Afrostryrax lepidophyllus</i>	Graine ou écorce (condiments)
Bóm	<i>Anonidium manii</i>	Pulpe (friandise)
Odjó	<i>Baillonella toxisperma</i>	Pulpe et graine (friandise et huile)
Ntóm	<i>Beilschmiedia sp</i>	Graine (assaisonnement)
Mból	<i>Chlamydocola chlamydantha</i>	Jeunes rameaux (sauces)
Essa	<i>Dacryodes edulis</i>	Pulpe
Obóm	<i>Gambeya lacourtiana</i>	Pulpe est consommée crue
Mgwèl	<i>Garcinia kola</i>	Pulpe du fruit ; écorce utilisée pour la fermentation
Onua	<i>Iringia gabonensis</i>	Pulpe du fruit (est sucée) ; amande (gâteau)
Oduehe	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	Graine est consommée crue
Ntualom	<i>Monodora myristica</i>	Graines (condiments)
Nkom'ntile	<i>Myrianthus arboreus</i>	Pulpe (est sucée)
Mpan'nkol	<i>Pentadiplandra brazzeana</i>	Pulpe est comestible
Dime	<i>Raphia sp.</i>	Sève (boisson)
Vol	<i>Ricinodendron heudelotii</i>	Amandes sont utilisées dans les sauces
Talala	<i>Tetrapleura tetraptera</i>	Fruits (assaisonnement)
Sóó linu	<i>Trichoscypha acuminata</i>	Pulpe est sucée
Sóó aburabu	<i>Trichoscypha abut</i>	
Nkóó	<i>Trichoscypha arborea</i>	Drupe très sucrée est sucée
Nkubie	<i>Xylopi hypolampra</i>	Méricarpes (assaisonnement)
Ossom	<i>Uapaca sp.</i>	Pulpe des fruits comestibles.

Annexe 7 : Différentes essences rencontrées dans la forêt communautaire de Kompia

Nom Badjoue	Nom scientifique	Nom pilote
	<i>Khaya grandifolia</i>	Acajou à grandes feuilles
	<i>Khaya anthotheca</i>	Acajou blanc
	<i>Khaya ivorensis</i>	Acajou de Bassam
Assama	<i>Pericopsis elata</i>	Avodiré
Odjuh	<i>Triphlochyton scleroxylon</i>	Ayous
	<i>Guerea cedrata</i>	Bosse clair
	<i>Guerea tyompsonii</i>	Bosse foncé
	<i>Lovoa trichiloides</i>	Bibolo
	<i>Azelia pachyloba</i>	Doussié blanc
	<i>Azelia bipindensis</i>	Doussié rouge
Mbóó	<i>Milicia exelsa</i>	Iroko
	<i>Entandrophragma candollei</i>	Kossipo
Odjoh	<i>Baillonella toxisperma</i>	Moabi
Ossié	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Sapelli
Ndamawane	<i>Entandrophragma utile</i>	Sipo
	<i>Entandrophragma angolense</i>	Tiama
	<i>Aningeria altissima</i>	Aningré A
	<i>Aningeria robusta</i>	Aningré R
Ndjou	<i>Fagara heitzii</i>	Bongo H
Ndouo	<i>Eribroma oblongum</i>	Eyong
Sièl	<i>Disthemonanthus benthamianus</i>	Movingui
Ndouam	<i>Canarium schweinfurthii</i>	Aele
Olea	<i>Desbordesia glaucescens</i>	Alep
Enkoundoum	<i>Nauclea diderrichii</i>	Bilinga
Toum	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Dabema
Odouh	<i>Celtis zenkeri</i>	Diana Z
Lomo	<i>Alstonia boonei</i>	Emien
Olèn	<i>Terminalia superba</i>	Fraké
Komo-doumo	<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager
Ting	<i>Pycnanthus angolensis</i>	Ilomba
Bowa	<i>Amphima ferrugineus</i>	Lati
Ebim	<i>Gilberthiodendron dewevrei</i>	Limbali
Nkwál	<i>Austranella congolensis</i>	Mukulungu
Ndama	<i>Funtumia elastica</i>	Mutondo
Bèh	<i>Staudtia kamerunensis</i>	Niové
Obor	<i>Mammea africana</i>	Oboto
Doumo	<i>Cylicodiscus gabonensis</i>	Okan
Okounko	<i>Antrocaryon klaineianum</i>	Onzabili K
Ntime	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	Padouk rouge
Bih	<i>Petersianthus macrocarpus</i>	Abale
Onua	<i>Irvingia gabonensis</i>	Andok
Lièn	<i>Irvingia grandifolia</i>	Andok ngoé
Nkouh	<i>Celtis tessmannii</i>	Diana
Namèn	<i>Santiria trimera</i>	Ebap
Vol	<i>Ricinodendron heulotii</i>	Essessang
Nkwaldjehe	<i>Klainodoxa gabonensis</i>	Eveuss
Odjehe	<i>Klainodoxa microphylla</i>	Eveuss à petites feuilles
Doumo	<i>Bombax buonopozense</i>	Kapokier
Obah	<i>Pentaclethra macrophylla</i>	Mubala
Làn	<i>Hylocodendron gabonense</i>	Mvanda
Ngwel	<i>Garcinia kola</i>	Onié
Oloun	<i>Erythrophleum suaveolens</i>	Tali Yaoundé

ANNEXE 10

Volume exploitable par secteur